

# RC Médicale

Anesthésistes, chirurgiens, gynécologues-obstétriciens



**Une garantie Responsabilité Civile professionnelle des professions médicales spécialisées** réalisée par Marsh S.A. à la demande et/ou avec la participation du syndicat de votre profession. Partenaire de confiance, Marsh propose des garanties conformes à la loi *About* et aux diverses législations en vigueur.

Le contrat a été négocié sur le marché traditionnel de l'assurance et placé auprès de International Insurance Company of Hannover Ltd.



## Notre approche : maîtriser vos risques professionnels et les placer au meilleur prix.

- 50% de réduction tarifaire dans le cas d'une première installation (valable la première année, 25% de réduction valable la deuxième année)
- Inclusion de la responsabilité des remplaçants et assistants
- Paiement trimestriel
- Prise en charge des frais liés à la défense civile et pénale ainsi qu'à la protection juridique
- Pas de franchise en RC professionnelle
- Couverture des risques de RC générale
- Tarif spécialement étudié pour les praticiens hospitaliers traitant une clientèle privée
- Travail en étroite collaboration avec les organismes agréés de votre spécialité
- Un montant de garantie de 5M€ par sinistre contre les 3M€ minimum exigés par la loi afin de vous apporter une sécurité juridique optimale dans la défense de vos intérêts financiers

## Des tarifs adaptés et compétitifs.

Exemples de primes TTC annuelles  
(tarifs valables pour tout contrat prenant effet entre le 01/01/2009 et le 31/12/2009)

Anesthésistes :	5 727 €	Gynécologues
<b>Chirurgiens</b>		▪ Ne pratiquant pas d'actes obstétriques ni d'échographie obstétricale : <b>9 675 €</b>
▪ Orthopédistes :	<b>10 588 €</b>	▪ Obstétriciens ne pratiquant pas l'amniocentèse : <b>16 071 €</b>
▪ Plasticiens :	<b>11 825 €</b>	▪ Obstétriciens pratiquant l'amniocentèse : <b>24 915 €</b>
▪ Neurochirurgiens :	<b>15 856 €</b>	
▪ Autres spécialités :	<b>9 245 €</b>	

Pourquoi faire appel à un courtier pour optimiser la gestion de vos risques ?

- ▶ Il conçoit un contrat d'assurances spécifique à votre activité et place les risques les plus difficiles auprès de compagnies d'assurances fiables
- ▶ Il gère le sinistre du début à la fin en collaboration avec le médecin mis en cause
- ▶ Il fait preuve d'innovation dans les garanties et dans les services proposés

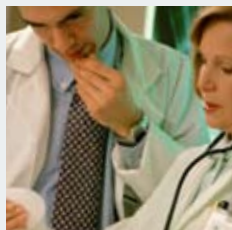
## Concrètement

### Appui technique



Un service exclusif d'appui technique par des gestionnaires spécialisés pour un accompagnement dans les situations d'incidents que vous pouvez rencontrer chaque jour.

### Soutien lors d'un accident



Après un incident ou un accident, vous bénéficiez des conseils d'un médecin de votre spécialité. Celui-ci vous assistera pour gérer la crise avec les tiers dans le pré-contentieux et élaborer la marche à suivre pour préserver l'avenir.

### Aide à la gestion des sinistres



Les médecins-conseils de votre spécialité, formés à l'expertise, vous conseillent pour la déclaration du sinistre et vous assistent lors de l'expertise judiciaire. Ces médecins-conseils sont régulièrement réunis pour faire le point des dossiers en cours avec les avocats spécialisés. Leur formation est notamment assurée par les experts judiciaires de la profession.

## Une adhésion en 4 étapes

- 1 Informations générales et demandes d'adhésion  
**01 46 39 80 90**  
Téléchargez les questionnaires de souscription et la plaquette sur <http://www.marsh.fr> (rubrique RC médicale)
- 2 Retournez les questionnaires complétés par fax au  
**01 46 39 80 91**  
ou par courrier à  
Marsh S.A. – Dpt. RC Médicale  
Tour Ariane – La Défense 9  
92088 Paris La Défense Cedex
- 3 Après analyse de votre questionnaire dûment complété, et sous réserve d'acceptation, vous recevez une proposition de souscription ainsi qu'un modèle de lettre de résiliation destinée à votre assureur actuel.  
A cette étape, dès lors que vous nous donnez votre accord accompagné, le cas échéant, d'une copie de votre lettre de résiliation et de votre autorisation de prélèvement, votre garantie prend automatiquement effet à l'échéance de votre contrat actuel.
- 4 Vous recevez les documents contractuels.

## Contact

**01 46 39 80 90**

- Paris La Défense  
[commercial.paris@marsh.com](mailto:commercial.paris@marsh.com)
- Lyon  
[commercial.lyon@marsh.com](mailto:commercial.lyon@marsh.com)
- Aix-en-Provence  
[commercial.aix@marsh.com](mailto:commercial.aix@marsh.com)
- Bordeaux  
[commercial.bordeaux@marsh.com](mailto:commercial.bordeaux@marsh.com)
- Toulouse  
[commercial.toulouse@marsh.com](mailto:commercial.toulouse@marsh.com)
- Orange  
[commercial.orange@marsh.com](mailto:commercial.orange@marsh.com)

Pour plus d'information,  
un numéro unique :

**01 46 39 80 90**

[www.marsh.fr](http://www.marsh.fr)

Les informations figurant dans la présente publication ont uniquement vocation à aborder les thèmes concernés de manière générale et n'ont nullement valeur de conseil personnalisé. Par conséquent, il convient de ne pas utiliser ces informations en tant que telles. Marsh est à votre disposition pour étudier vos besoins spécifiques.

Ni le présent document, ni aucune partie des informations qu'il contient ne peuvent être copiés ou reproduits sous aucune forme que ce soit sans le consentement de Marsh S.A., à l'exception des clients de Marsh S.A qui ne sont pas tenus d'obtenir ladite autorisation pour tout usage du présent document à des fins internes.

MARSH S.A. – Société de Courtage d'Assurances  
Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance  
Capital 5.807.566,00 Euros  
RCS Nanterre : 572 174 415  
n° ORIAS 07 001 037 – [www.orias.fr](http://www.orias.fr)  
n° TVA intra-communautaire : FR 05 572 174 415  
Siège social : Tour Ariane – 5, place des Pyramides – 92800 Puteaux  
Assurance de responsabilité civile professionnelle  
et Garantie financière conformes aux articles L512.6 et L512.7  
du code des assurances.

Direction de la Communication 1208  
© Tous droits réservés Marsh S.A. 2008